

Code formation : SOCL

### Filière :

Ressources humaines  
Gestion de la paie

### Durée :

1 jour (7 heures)

### Publics :

Gestionnaires de paie  
Managers Pôle Paie  
Juristes droit social  
Service RH

### Pré-requis :

Connaissances techniques de paie  
Test de connaissances préalable

### Entretien de positionnement :

Questionnaire de positionnement initial pour déterminer l'adéquation entre les besoins et attentes du candidat et le contenu de la formation. Un entretien téléphonique pourra compléter le questionnaire si les réponses ne suffisent pas à mesurer l'adéquation entre la formation et les objectifs du bénéficiaire.

### Modalités :

100% à distance  
Minimum 3 participants

### Moyens pédagogiques et techniques :

Formation alternant pratique et théorie, sur des supports variés et adaptés au niveau.

Les moyens pédagogiques pourront être adaptés en fonction de chacun (profil d'apprentissage et/ou handicap)

### Suivi de l'exécution du programme :

Traçabilité au travers d'une progression pédagogique  
Enquête de satisfaction

### Attestation de compétences / formation

### Prix :

580 € HT / participant

*Financement par OPCO possible sur le plan de formation*

### Une question ?

[contact@wannaknow.fr](mailto:contact@wannaknow.fr)

En cas de rupture du contrat de travail, le salarié de l'entreprise percevra des indemnités qui diffèrent en fonction de la nature du départ. Pour établir des bulletins de paie et le solde de tout compte, il faut savoir calculer les indemnités en respectant des règles légales et/ou conventionnelles.

Cette action de formation donnera aux participants les connaissances nécessaires pour leur permettre de conseiller en toute sécurité leurs clients et d'établir des documents de sortis conformes et fiables.

### Objectifs pédagogiques

- Etre capable de calculer l'indemnité de départ selon le régime le plus favorable (légal ou conventionnel) et suivant les cas de figure (gestion et prise en compte des absences)
- Connaître les règles liées à chaque départ
- Traiter qualitativement les indemnités de départ

### Programme détaillé

#### Les règles de paie applicables aux indemnités de départ

- Licenciement
  - Articuler indemnité légale, indemnité conventionnelle et indemnité contractuelle
  - Appliquer le régime social et fiscal spécifique (seuils d'exonérations)
- Retraite
  - Distinguer indemnité de départ à la retraite et indemnité de mise à la retraite
  - Appliquer le régime social et fiscal selon la nature du départ
- Indemnité de rupture conventionnelle
  - Régime de l'indemnité minimale obligatoire
  - Régime de la part excédant l'indemnité minimale obligatoire

#### Calculer l'indemnité légale de licenciement

- Déterminer l'ancienneté du salarié
  - Cas général et incidence des absences
  - Articulation en cas de variations du temps de travail
- Déterminer le salaire mensuel moyen
  - Cas général
  - Prise en compte des éléments spécifiques (absences pendant la période de référence)

#### Traiter le départ consécutif à l'inaptitude du salarié

- Rappel de la procédure de déclaration de l'inaptitude et de ses conséquences pour l'entreprise
- Traiter en paie la période de recherche de reclassement
- Déterminer l'ancienneté et le salaire de référence en cas d'inaptitude imposant un licenciement
- Les règles spécifiques au licenciement consécutif à une inaptitude d'origine professionnelle
  - Indemnité spéciale de licenciement
  - Indemnité compensatrice de préavis

#### Les autres éléments légaux du solde de tout compte

- Indemnisation des congés payés
  - Prise en compte des différentes périodes de référence
  - Conséquence de la dispense de préavis sur l'indemnité compensatrice de préavis
- Indemnisation du préavis
  - Rappel des règles applicables en matière de préavis
  - Ouverture de droit à l'indemnité compensatrice de préavis
  - Règles de calcul de l'indemnité compensatrice

### Evaluation des acquis intermédiaires

- Quizz, connaissances théoriques
- Mise en situation

### Evaluation de la satisfaction

- Questionnaire à chaud
- Questionnaire 3 mois après la formation

### Les engagements de WANNA(K)NOW

- Notre organisme de formation référencé DATADOCK témoigne de la qualité de nos formations et des processus mis en œuvre pour permettre à nos stagiaires une montée en compétences.
- Tous nos formateurs ont été sélectionnés pour leur expertise métier. Nos formations alternent toujours théorie et pratique et sont construites de manière personnalisée suivant le besoin réel des stagiaires.
- Chaque stagiaire et chaque formateur aura un espace dédié sur lequel ils pourront réciproquement visualiser les modalités de la formation ainsi que l'évolution des compétences et des acquis.
- L'évaluation de la satisfaction de chacun de nos stagiaires nous permet de s'engager dans une démarche d'amélioration continue au bénéfice de nos clients ainsi que de nos partenaires.
- Soyez certains que nous mettrons tous les moyens en œuvre et adapterons les modalités pédagogiques en fonction des personnes accueillies et sommes garants de l'égalité d'accès à la formation des personnes en situation de handicap. Notre référent handicap prendra en charge toutes vos demandes.